

<b>DEPARTEMENT</b>
PAS-DE-CALAIS
<b>CANTON</b>
BOULOGNE NORD-OUEST
<b>COMMUNE</b>
WIMEREUX

SA/AN/BB

Le Maire de la ville de WIMEREUX,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération N° 2023\_07\_12\_36 du 7 décembre 2023 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article 2122-22 du C.G.C.T. ;

**Considérant que** la Ville de Wimereux organise les stands ARTI'VERTS, il convient d'en fixer les tarifs. Après étude ;

### **DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Les stands ARTI'VERTS seront présents dans le cadre de « Jardins en fête », dans les jardins de la Baie Saint-Jean, rue Sainte Adrienne à Wimereux.

**ARTICLE 2** :

Par exposant, le tarif est de 6 € pour une table et de 10 € pour deux tables.

**ARTICLE 3** : les jour et heure de vente au public par les exposants des stands ARTI'VERTS sont : Samedi 17 mai 2025 de 14h à 18h.

Le règlement de la ou des table(s) se fait au service Animations de la Mairie de Wimereux.

**ARTICLE 4** :

Le Maire de Wimereux certifie que la présente décision sera publiée sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publiée dans le registre réglementaire de la Commune et transmise aux intéressés.

**ARTICLE 5** :

Monsieur le Maire de Wimereux, Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du SGC de Boulogne sur Mer,
- Madame la responsable du Service Animations,
- Secrétariat Général des Services.

Wimereux,

Vu, le D.G.S.,

**#signature#**